

Élaboration d'un plan des sentiers pour le parc provincial de Duck Mountain

Renseignements généraux

Le gouvernement du Manitoba élabore un plan des sentiers pour le parc provincial de Duck Mountain. Le plan fournira un plan de gestion à long terme sur l'utilisation et l'aménagement des sentiers dans le parc à l'avenir. Le présent document fait partie de la première phase de consultations publiques sur l'élaboration du plan des sentiers. Il fournit un résumé des particularités naturelles et récréatives du parc provincial de Duck Mountain et un survol de certains défis associés à la gestion des sentiers dans le parc.

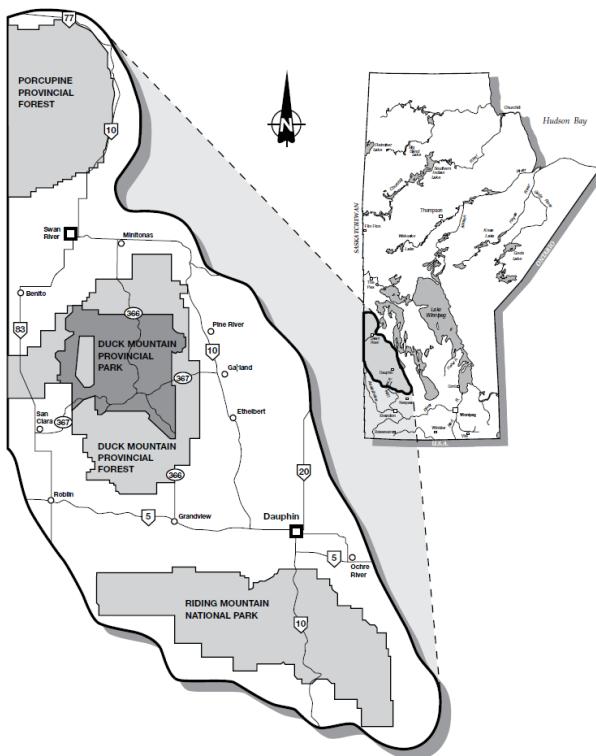
Au cours de cette première phase de consultations publiques, la Division des parcs et des sentiers sollicite les commentaires des communautés autochtones, des personnes qui utilisent le parc et des parties prenantes de la région pour en savoir plus sur :

- l'utilisation des sentiers dans le parc provincial de Duck Mountain;
- les priorités des Manitobains et des Manitobaines en matière d'entretien, de gestion et de mise en valeur des sentiers dans le parc;
- les défis et les possibilités liés aux sentiers.

Ces commentaires serviront à élaborer une ébauche de plan des sentiers dans le parc. La deuxième phase des consultations se tiendra plus tard et permettra d'examiner cette ébauche de plan des sentiers.

Emplacement du parc et milieux naturels

Le parc provincial de Duck Mountain se compose de collines boisées parsemées de lacs. Il s'étend sur plus de 142 430 hectares dans l'ouest du Manitoba. Les vallées fluviales, les zones humides et les ruisseaux sont des caractéristiques des origines glaciaires de la région. Le parc s'insère dans une longue série de hautes terres qui font partie de l'écorégion des hautes terres boréales du Centre. À leur limite orientale, ces collines forment l'escarpement du Manitoba.



Carte 1 – Emplacement du parc provincial de Duck Mountain dans l'escarpement du Manitoba

Les nombreux lacs et étangs du parc provincial de Duck Mountain sont des vestiges de l'ère glaciaire lorsque les dépressions se sont remplies de l'eau de fonte des glaciers. Depuis, certains lacs ont été colonisés par la végétation et sont devenus des tourbières à épinette noire. D'autres lacs alimentés par des sources et l'écoulement printanier sont demeurés des plans d'eau.

En raison de ses altitudes et conditions de sol variées, le parc compte trois communautés végétales distinctes : les forêts boréales, les forêts caducifoliées et les prairies en montagne. Ces écosystèmes offrent une diversité d'habitats pour la grande et la petite faune (mammifères, poissons, insectes et oiseaux), ce qui fait du parc une destination prisée pour la chasse, la pêche sportive et les activités de plein air.

La faune présente dans le parc comprend le wapiti, l'orignal, le cerf de Virginie, l'ours noir, le renard, le lynx, le coyote et le loup gris. Une variété d'espèces de rapaces, de sauvagine et d'oiseaux chanteurs nichent dans les marais et dans les forêts, tandis que les prairies constituent un habitat important pour le wapiti. Le parc provincial de Duck Mountain abrite un large éventail d'espèces de poissons indigènes et ensemencées, dont le doré jaune, le grand brochet, la perchaude, le grand corégone, le touladi, la truite brune, l'omble de fontaine, la truite tigrée, la truite arc-en-ciel, la truite moulac, l'achigan à petite bouche et l'omble chevalier.

Liens des Autochtones avec le parc provincial de Duck Mountain

Depuis des temps immémoriaux, le parc provincial de Duck Mountain est un lieu d'une grande importance pour de nombreux peuples autochtones. Les terres du parc font partie des territoires traditionnels des Cris, des Chippewas, des Saulteaux et des Métis de la Rivière-Rouge. Le parc est traversé par la frontière séparant le territoire visé par le Traité n° 2 (1871) et le territoire visé par le Traité n° 4 (1874), ce qui met en relief le patrimoine commun et l'importance de la région pour diverses nations autochtones.

Les Premières Nations qui ont des liens avec la région comprennent :

- la Nation crie Sapotaweyak;
- la Première Nation de Wuskwi Sipihk;
- la Première Nation d'Ebb and Flow;
- la Première Nation d'O-Chi-Chak-Ko-Sipi;
- la Première Nation de Skownan;
- la Première Nation Minegoziibe Anishinabe (Pine Creek);
- la Bande de la Réserve du Traité de Tootinaowaziibeeng;
- la Première Nation de Waywayseecappo;
- la Première Nation de Gambler.

Le parc se trouve également dans la zone de récolte des ressources naturelles des Métis.

Les Autochtones font une utilisation traditionnelle des terres du parc, comme des cérémonies spirituelles, des rassemblements sociaux et des activités récréatives, ainsi que des activités de chasse, de pêche et de cueillette pratiquées depuis des générations.

La Division des parcs et des sentiers reconnaît et respecte les droits ancestraux et issus de traités des peuples autochtones à poursuivre ces utilisations traditionnelles des terres du parc provincial de Duck Mountain. Le plan des sentiers du parc sera élaboré en tenant compte de ces droits et avec la participation des communautés autochtones.

But du parc et catégories d'utilisation des terres

Le parc a été désigné parc provincial de Duck Mountain en 1961. Actuellement, les terrains de camping, les lotissements de chalets, les lacs et les sentiers ainsi que les possibilités de chasse et de pêche sont des atouts populaires du parc. L'accès aux terres reculées offre des possibilités de loisirs dans un environnement naturel intact.

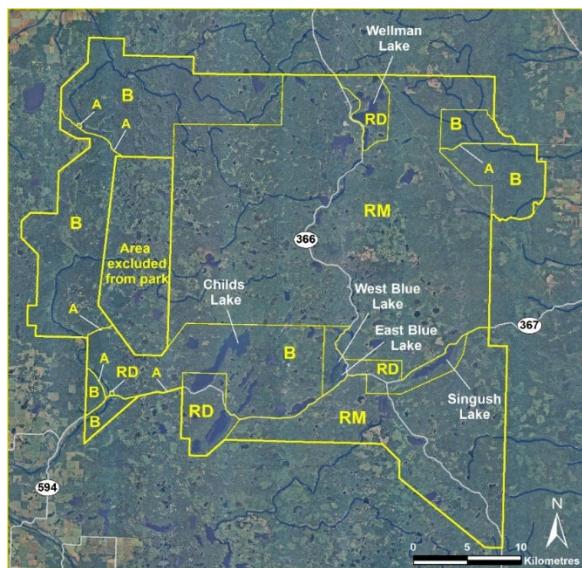
Le parc provincial de Duck Mountain est classé comme un parc naturel en vertu de la Loi sur les parcs provinciaux. Le but principal d'un parc naturel est à la fois de préserver des territoires dans une région naturelle et de permettre différentes possibilités dans le domaine des loisirs ainsi que diverses utilisations des ressources. Selon le plan du réseau des parcs du Manitoba, le parc provincial de Duck Mountain a pour but de préserver les caractéristiques physiques et les communautés biologiques représentatives de l'écorégion des hautes terres boréales du Centre et de permettre différentes possibilités dans le domaine des loisirs ainsi que diverses utilisations des ressources.

De plus, le parc doit :

- fournir, dans un environnement en grande partie intact, des possibilités de loisirs axés sur la nature comme la randonnée pédestre, le canotage et d'autres activités sur sentier;
- fournir des possibilités de camping, de séjour dans des chalets, de chasse et de pêche de grande qualité et permettre le développement des installations et des services connexes;
- contribuer à faire apprécier et connaître au public les caractéristiques naturelles et le patrimoine culturel du parc;
- autoriser des utilisations commerciales des ressources lorsque ces activités ne compromettent pas les autres buts du parc.

Catégories d'utilisation des terres dans le parc provincial de Duck Mountain

Les catégories d'utilisation des terres définissent plus précisément le ou les buts des grandes zones à l'intérieur d'un parc provincial. Le parc provincial de Duck Mountain intègre quatre catégories d'utilisation des terres : les terres reculées, les terres destinées au développement des loisirs, les terres destinées à la gestion des ressources et les terres d'accès.



Carte 2 – Catégories d'utilisation des terres du parc provincial de Duck Mountain

TERRES RECOLÉES (B) (34 % du parc)

Cette zone boisée de 47 787 hectares est protégée. L'exploitation forestière, minière, pétrolière et gazière; les installations hydroélectriques, l'exploration et la récolte de tourbe ainsi que d'autres activités ayant un impact significatif et négatif sur la biodiversité y sont interdites. Ces terres sont gérées pour préserver leur caractère naturel et intact tout en offrant une expérience de loisirs dans l'arrière-pays.

DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS (RD) (6 % du parc)

La catégorie des terres destinées au développement des loisirs comprend plusieurs zones totalisant 8 750 hectares dans les secteurs des lacs Wellman, Singush, East Blue et Childs. Cette catégorie fournit une gamme d'activités, y compris le camping, la baignade, l'utilisation à la journée, la randonnée, les séjours dans des chalets et la pêche. On y trouve des services et des installations récréatives, comme des pavillons et des casse-croûte commerciaux.

GESTION DES RESSOURCES (RM) (60 % du parc)

Cette zone de 86 768 hectares permet à la fois des activités de loisirs en terres reculées et de récolte en forêt gérée. Les sentiers de loisirs et d'interprétation ainsi que les circuits de canotage se trouvent dans des zones accessibles par la route. Dans les régions plus éloignées, les adeptes de pêche, de chasse, de randonnée et d'autres activités de plein air sont les principaux usagers et usagères. Le parc provincial de Duck Mountain est le seul parc du Manitoba où la foresterie commerciale est autorisée.

ACCÈS (A) (<1 % du parc)

Cette catégorie d'utilisation des terres couvre 125 hectares et permet un accès routier dans les terres reculées ainsi qu'aux carrières de gravier contigüés.

Activités sur sentier et autres loisirs dans le parc provincial de Duck Mountain

Le parc provincial de Duck Mountain offre des activités, comme le camping, la pêche, la chasse, la baignade, les séjours dans des chalets, et un éventail d'activités sur sentier. Le parc propose une gamme d'hébergements et de services répartis selon divers axes de mise en valeur. L'utilisation pour les loisirs se concentre dans les secteurs des lacs Wellman, Singush, Blue et Childs. Les options d'hébergement comprennent quatre terrains de camping totalisant environ 379 emplacements et trois pavillons gérés par des exploitants commerciaux. Le parc compte également six emplacements de camping sauvage désignés. Il y a environ 254 chalets dans le parc.

Sentiers

Le parc provincial de Duck Mountain comprend 18 sentiers officiellement reconnus et entretenus ainsi que de nombreux sentiers informels non désignés que les personnes qui fréquentent le parc ont créés au fil du temps.

Les sentiers désignés sont utilisés pour une variété d'activités, notamment :

- la randonnée pédestre et la course à pied;
- la raquette;
- le vélo et le canotage;
- le ski de fond;
- la randonnée équestre;
- le véhicule tout-terrain (VTT);
- la motoneige.

Les sentiers désignés du parc comprennent :

Zone du lac Childs

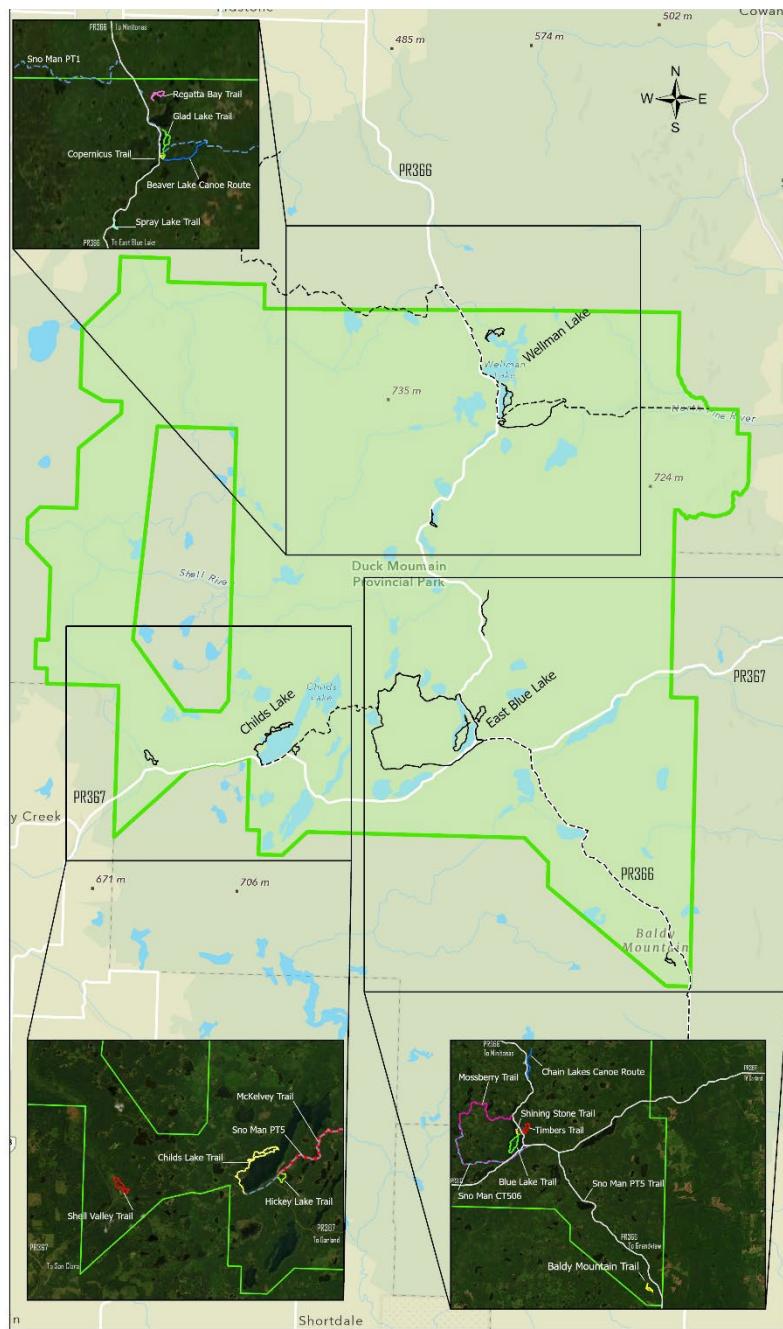
- Sentier de la vallée de la rivière Shell – 4,5 km de sentier polyvalent excluant les véhicules motorisés
- Sentier du lac Childs – 18,5 km de sentier polyvalent excluant les véhicules motorisés
- Sentier du lac Hickey – 1,8 km de sentier polyvalent excluant les véhicules motorisés
- Sentier Mossberry – 26 km de sentier polyvalent incluant les véhicules motorisés
- Sentier McKelvey – 8,7 km de sentier polyvalent incluant les véhicules motorisés
- Sentier pour motoneiges Snoman CT506 (Mossberry)
- Sentier pour motoneiges Snoman PT5 (McKelvey et Mossberry South jusqu'à Grandview)

Zone des lacs Blue

- Sentier du mont Baldy – tour d'observation à 0,1 km; 2,5 km de sentier polyvalent excluant les véhicules motorisés
- Sentier des lacs Blue – 5,5 km de sentier polyvalent excluant les véhicules motorisés
- Sentier autoguidé Shining Stone – 1,1 km de sentier polyvalent excluant les véhicules motorisés
- Sentier Timbers – 3 km de sentier polyvalent excluant les véhicules motorisés
- Circuit de canotage du lac Chain – 4,8 km en canot ou en kayak, excluant les véhicules motorisés

Zone du lac Wellman

- Sentier du lac Spray – 5,4 km de sentier polyvalent excluant les véhicules motorisés
- Sentier Copernicus – 1,2 km de sentier polyvalent excluant les véhicules motorisés
- Sentier du lac Glad – 3,8 km de sentier polyvalent excluant les véhicules motorisés
- Sentier de la baie Regatta – 4,4 km de sentier polyvalent excluant les véhicules motorisés
- Circuit de canotage du lac Beaver – 6,4 km en canot ou en kayak, excluant les véhicules motorisés
- Sentier pour motoneiges Snoman PT1



Carte 3 – Sentiers du parc provincial de Duck Mountain

Accès pour la chasse

La chasse est permise dans le parc provincial de Duck Mountain, qui fait partie de la zone de chasse au gibier 18. La zone 18 est l'une des quatre dernières zones au Manitoba où le système des chemins désignés est utilisé pour délimiter les zones de chasse accessibles en véhicules motorisés.

Ce système permet aux titulaires d'un permis de chasse d'utiliser des véhicules motorisés sur les chemins approuvés pour accéder à des zones à forte population de gibier. Ces chemins comprennent des accès aux sentiers désignés et à certains lacs

identifiés. La Direction de la faune établit des règles précises sur l'utilisation de ces chemins en indiquant leur mode d'accès et d'utilisation par les chasseurs et chasseuses afin de maintenir une activité responsable et durable. Les chemins désignés ne sont pas toujours praticables. Ils ne sont généralement pas entretenus.

Il est interdit aux titulaires d'un permis de chasse d'utiliser un véhicule motorisé à l'extérieur des chemins désignés pendant leur chasse, sauf pour récupérer du gros gibier par la voie la plus directe. Il est également interdit de chercher du gibier ou de chasser à partir d'un véhicule le long d'un chemin désigné. Les chemins désignés existent uniquement pour permettre aux chasseurs et aux chasseuses de se rendre dans une zone où ils commenceront à chasser.

Accès pour la pêche

La pêche récréative est une activité incontournable dans le parc provincial de Duck Mountain. Elle dépend souvent d'un accès à partir des sentiers. De nombreux lacs sont accessibles par la route, mais d'autres destinations éloignées ne sont accessibles qu'en utilisant les sentiers. Ce sont les adeptes de pêche qui ont aménagé bon nombre de ces chemins pour profiter de possibilités de pêche sur des plans d'eau isolés.

La pêche continue d'être un attrait majeur pour le parc, contribuant à la fois aux loisirs de la population locale et à l'expérience des touristes. La Direction de la pêche appuie depuis longtemps cette activité par ses investissements importants dans le programme annuel d'ensemencement du mont Duck, veillant ainsi à la santé des populations de poissons et à diverses possibilités de pêche récréative.

À ces efforts s'ajoutent ceux d'un partenaire local, l'organisme Swan Valley Sport Fishing Enhancement, qui mène des activités de recherche, de mise en valeur et d'éducation dans le domaine de la pêche.

Considérations actuelles liées aux sentiers dans le parc

Le parc provincial de Duck Mountain offre des possibilités de loisirs et d'utilisation des ressources à un large éventail d'usagers et d'usagères.

Le parc vise à trouver un équilibre entre la préservation de l'environnement, l'utilisation des ressources et les activités de loisirs. Comme les pressions exercées par ces différentes catégories d'utilisations augmentent ou diminuent au fil du temps, cet équilibre évolue constamment.

À l'heure actuelle, le parc comprend plusieurs sentiers financés par la Province qui sont balisés, surveillés et entretenus dans un état sécuritaire pour l'usage du public. Il existe des chemins désignés pour permettre l'accès au gibier dans les terres éloignées du parc pendant les périodes de chasse autorisée, mais ils sont également empruntés toute l'année par les adeptes de randonnée pédestre, de cyclisme et de VTT.

De plus, il y a d'autres sentiers utilisés principalement par les 26 titulaires de permis de piégeage dans le parc et dans la forêt environnante. Même s'ils ont été aménagés pour permettre aux trappeurs et aux trappeuses d'accéder au gibier, ces sentiers sont également fortement fréquentés par divers publics, y compris des personnes en véhicules motorisés.

Le parc comprend des sentiers d'accès pour la pêche et des caches de bateaux privées non autorisées dans certains lacs reculés.

De plus, des chemins forestiers sont régulièrement aménagés à divers endroits du parc pour accéder aux parcelles de récolte commerciale de bois. En général, ces chemins sont utilisés pendant un temps limité, puis fermés. Ces chemins fermés finissent souvent par devenir des sentiers utilisés par le public pour la chasse, la randonnée ou d'autres activités récréatives. Il est possible que certains des sentiers préférés des usagers et des usagères du parc soient en fait d'anciens chemins forestiers n'ayant jamais été destinés à un usage récréatif et qui pourraient être utilisés à nouveau pour l'exploitation forestière à l'avenir.

Le personnel du parc doit gérer toutes ces considérations liées aux sentiers, en plus d'administrer d'autres services essentiels, comme les terrains de camping, les chalets et l'entretien des routes. Une partie du personnel est également responsable de la gestion d'autres parcs provinciaux de la région de l'Ouest répartis sur une très vaste zone géographique. Dans ce contexte, les sentiers représentent l'une des nombreuses installations de loisirs hautement prioritaires à concilier avec les autres installations au quotidien.

Certains de ces facteurs ont été abordés dans le plan de gestion du parc provincial de Duck Mountain préparé en 2007. Le processus de planification de la gestion du parc a notamment donné lieu à la création d'un groupe de travail réunissant des usagers et usagères des sentiers afin d'orienter la gestion des sentiers empruntés par les VTT dans le parc de Duck Mountain. Ces efforts ont mené à l'élaboration du « rapport du groupe de travail sur les sentiers du parc provincial de Duck Mountain concernant les VTT : recommandations et mesures » (2010).

Bien que certaines recommandations du rapport ont été mises en œuvre (en particulier celles concernant le sentier Mossberry), une grande partie du travail reste inachevée. La Division des parcs et des sentiers examinera les recommandations de ce rapport à mesure qu'elle élaborera le plan des sentiers.

Le parc provincial de Duck Mountain présente un potentiel considérable de revitalisation et d'expansion de sa programmation d'interprétation. Depuis de nombreuses années, le parc offre des brochures éducatives pour une expérience autoguidée sur une partie du réseau, notamment les sentiers Shining Stone et de la vallée de la rivière Shell. Les brochures contiennent des renseignements sur les principales caractéristiques naturelles à visiter sur les sentiers balisés. Dans la même veine, l'ancien sentier Wapiti (aujourd'hui fermé) présentait des renseignements éducatifs importants sur le wapiti et d'autres espèces de gros gibier dans le parc.

Ces initiatives démontrent en quoi l'interprétation peut enrichir considérablement l'expérience des usagers et des usagères des sentiers. Cependant, l'offre actuelle d'interprétation dans le parc provincial de Duck Mountain est désuète et sous-utilisée. Il serait possible de la bonifier.

Les sentiers offrant une expérience de grande qualité à un large éventail d'usagers et d'usagères sont essentiels au parc. Il est donc primordial de trouver un équilibre entre les groupes de personnes qui utilisent les sentiers, dont les besoins sont divers, mais

se recoupent souvent. Nous contribuerons ainsi à protéger l'intégrité écologique du parc tout en permettant à l'ensemble des Manitobains et des Manitobaines de profiter de sa beauté naturelle et de ses possibilités de loisirs.

Clarification de la limite entre le parc provincial et la forêt provinciale de Duck Mountain

Le parc provincial de Duck Mountain est entouré par la forêt provinciale de Duck Mountain. Beaucoup plus vaste, la forêt occupe environ 234 600 hectares. Cette distinction importante entre le parc et la forêt est souvent oubliée ou inconnue du public. Bien que la forêt et le parc provincial soient contigus, ils sont régis par une réglementation et des priorités d'aménagement différentes.

La forêt provinciale de Duck Mountain est une terre domaniale désignée pour la croissance perpétuelle des ressources forestières, la préservation du couvert forestier et l'utilisation durable des ressources. Créée au départ pour soutenir la production de bois, la forêt permet un large éventail d'activités de loisirs, comme la chasse, la pêche et l'utilisation de sentiers avec et sans véhicules motorisés. En comparaison, le parc provincial de Duck Mountain est géré en vue d'autres objectifs qui misent davantage sur la conservation de la biodiversité et la gestion des pratiques récréatives. Malgré ces différences, le passage physique du parc à la forêt n'est pas toujours clairement délimité. Les limites du parc sont bien indiquées par une signalisation, mais il n'y a pas de barrières physiques (p. ex. des clôtures ou des lignes de démarcation dégagées) uniformes pour signaler le changement de désignation des terres. Par conséquent, les usagers et usagères perçoivent souvent le parc et la forêt comme une zone continue.

Il est important de comprendre que le plan des sentiers en cours de préparation est uniquement destiné à la zone à l'intérieur du parc provincial de Duck Mountain. Les défis ou les possibilités liés aux sentiers traversant la limite du parc peuvent être pris en considération, mais le plan ne cherchera pas à tenir compte de l'utilisation générale des sentiers dans la forêt provinciale de Duck Mountain.

Prochaines étapes

Nous sommes à la première phase des consultations publiques sur l'élaboration d'un plan des sentiers pour le parc provincial de Duck Mountain. Au cours de cette phase, la Division des parcs et des sentiers sollicite des commentaires sur l'utilisation des sentiers, leur aménagement, les défis et les possibilités connexes par l'entremise de [Participation MB](#). Après ces consultations, la Division des parcs et des sentiers examinera tous les commentaires reçus et s'en servira pour élaborer une ébauche de plan des sentiers pour le parc. Une fois préparée, cette ébauche sera rendue publique pour que la population puisse l'examiner et fournir des commentaires. Si vous désirez recevoir un avis lorsque l'ébauche du plan sera publiée, écrivez-nous à MBTrails@gov.mb.ca.

Pour plus de renseignements, communiquez avec :

Coordination des sentiers de la région de l'Ouest
Division des parcs et des sentiers
Ministère de l'Environnement et du Changement climatique
201, 4^e Avenue Sud
Swan River (Manitoba) R0L 1Z0
Téléphone : 204 281-1761
Courriel : MBTrails@gov.mb.ca